

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 25 SEPTEMBRE 2020**

**Les délibérations sont consultables en Mairie**

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq septembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

**Présents** : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Catherine PATUEL, Guy LONGEPIERRE, Patrice DUPONT, Françoise CURAILLAT, Robert GUILLARD, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Céline CARREIRO, Anthony MARASCO, Coralie LUTAUD, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON.

**Absents Excusés** : Christian JOLIVET (Pouvoir à Dominique RABILLOUD), Carine GRANGE (Pouvoir à Alain HOUDINET).

**Ordre du jour** :

- Désignation du secrétaire de séance,
  - Règlement intérieur du conseil municipal,
  - Mise en accessibilité du plan d'eau,
  - MBA : désignation des membres de la CLECT,
  - Appel d'offres : Parking des Vignobles,
  - SYDESL : dissimulation réseaux Route des Vignobles,
  - SYDESL : éclairage public Parking des Vignobles,
  - Retrait du PADD et validation du prochain,
  - SEMCODA : garantie d'emprunt,
  - Création d'un emploi de vacataire,
  - Subventions aux associations,
  - Revalorisation des tarifs de fourrière automobile,
  - Divers.
- 

Le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020 est lu et adopté.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Cyrille BOUCHY.

Le Maire indique que le point suivant est retiré de l'ordre du jour, puisqu'une délibération n'est pas nécessaire : Revalorisation des tarifs de fourrière automobile.

**Délibérations** :

***Règlement intérieur du conseil municipal***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver le Règlement intérieur du conseil municipal.

***Mise en accessibilité du plan d'eau***

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme l'engagement de la commune à réaliser les travaux de mise en accessibilité du plan d'eau dans les meilleurs délais.

### ***Désignation des membres de la CLECT***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 2 ABSTENTIONS (Annick GUYON, Rémi BESSON) décide de désigner les conseillers municipaux suivants en qualité de représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Mâconnais Beaujolais Agglomération :

- Roger THEVENOT,
- Michel BERTHET,
- Valérie BOUILLOUX.

### ***Voirie 2020 - Parking des Vignobles - Choix de l'entreprise***

Le conseil municipal, après en avoir débattu, accepte à l'unanimité de retenir l'entreprise ROUGEOT et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes, pièces et documents se rapportant à cette prise de décision.

### ***SYDESL - Enfouissement réseau électrique - Route des Vignobles***

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale concernant l'enfouissement du réseau électrique Route des Vignobles.

### ***SYDESL - Dissimulation réseau de télécommunication - Route des Vignobles***

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale concernant la dissimulation du réseau de télécommunication Route des Vignobles.

### ***SYDESL - Projet éclairage public - Route des Vignobles***

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale concernant l'éclairage public Route des Vignobles.

### ***SYDESL - Projet création éclairage public - Parking des Vignobles***

Le conseil municipal, avec 1 voix CONTRE (Cyrille BOUCHY), valide le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale concernant la création d'éclairage public Parking des Vignobles.

### ***Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)***

Le conseil municipal,

- DECIDE de retirer le P.A.D.D. voté le 29 mars 2019.
- Avec 18 votes POUR le maintien du terrain en zone constructible et 5 votes CONTRE, le conseil municipal décide d'approuver le P.A.D.D. maintenant le terrain en zone constructible.

### ***Garantie d'emprunt SEMCODA***

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité CONTRE, ne donne pas son accord pour garantir l'emprunt demandé par la SEMCODA.

***Restaurant scolaire - Création d'un poste de vacataire***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 06 juillet 2021,
- De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 12,00 €,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

***Foyer Rural - Subvention exceptionnelle***

Le conseil municipal, avec 7 ABSTENTIONS (Guy LONGEPIERRE, Françoise CURAILLAT, Robert GUILLARD, Claire DE CROMBRUGGHE, Céline CARREIRO, Anthony MARASCO, Rémi BESSON) et 6 voix CONTRE (Crystelle CHANAUD, Catherine PATUEL, Fabienne FARGEOT MENEZES, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Carine GRANGE), décide de verser une subvention exceptionnelle supplémentaire de 5 800 € permettant la prise en charge par la commune du coût lié de la crise sanitaire estimée par l'association.

***Décision du Maire***

<i>N° de la décision</i>	<i>Date</i>	<i>Délégation utilisée</i>	<i>Décision prise</i>
1	15/09/2020	<i>Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans</i>	<i>Location logement 781 RD 906</i>

*La séance est levée à 22h40.*

***Le Maire,  
Roger THEVENOT***